

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 879bis publiée le 18 août 2022

ASSISTONS-NOUS A UN ENTERREMENT DE LUMEN GENTIUM ?

L'"intimidation du Var", en juin dernier, vit l'Ordinaire du lieu sommé de renoncer aux ordinations prévues, annoncées, notoires donc, sans qu'aucune forme juridique élémentaire, à commencer par un écrit daté et signé notifiant "ce que de Droit" fut produit. La soumission immédiate de Mgr Rey à cette voie de fait n'est pas moins choquante que la pression informelle qui l'exigeait. Comment ne pas songer à la souffrance des appelés/récusés, et de leurs familles mises en présence du fait accompli? Je songe ici beaucoup moins au dédain des dispositions prises pour le jour J, des frais engagés inutilement aux préparations psychologiques et spirituelles flétries, qu'à la triste évidence d'un cléricalisme intact: quand le clergé à disposé dans l'entre-soi, point n'est besoin de chiffrer les dommages collatéraux, la cause est entendue. Il reste aux uns et aux autres, fidèles en dhimmitude, à saisir l'information dont le prix n'est pas mince. L'appel épiscopal est un appel placé sous tutelle. La paternité épiscopale, pourtant liée à la plénitude du sacerdoce, sera virtuelle ou actuelle selon l'intérêt du Pontife.

Toute autres étaient les dispositions prises par la constitution dogmatique *Lumen Gentium*, votée par 2151 pères conciliaires contre 5, lors de la première session du Concile Vatican II. Les paragraphes 20 à 27 sont forts clairs quant aux prérogatives épiscopales. Elles sont inouïes mais actées dogmatiquement, et il est étonnant que la lettre et l'esprit conciliaires n'aient pas été invoqués par Mgr Rey pour répliquer par son droit au ferme propos, es qualités. Pour retrouver un précédent public aussi scandaleux, il me semble qu'il faut remonter au général Dumouriez, vaincu à Neerwinden (18 mars 1793), et passant à l'ennemi vainqueur pour sauver sa peau des rigueurs de la Convention.

La trêve estivale tend à jeter le manteau de Noé sur cet abandon en rase campagne varoise. On pourrait souhaiter que Mgr Rey mît à profit ce moment, propice à prendre la mesure des dégâts que sa défaillance entraînera quant à son crédit personnel, d'une part, et son aptitude à gouverner, enseigner, conduire son diocèse, car tel est son mandat, d'autre part. Il faut y ajouter la péremption publique de la référence conciliaire, et le constat dramatique selon lequel le Droit Canon est lui-même tombé en désuétude. L'intimidation du Var risque d'être prolongée par "l'impasse mexicaine", scène dont le cinéma d'action est friand, où au moins trois protagonistes, armés et non alliés, se mettent en joue mutuellement. A moins que Mgr Rey, faute de pièce romaine à exposer, ne se sacrifie en affirmant, *volens nolens*, qu'il a tout inventé. Le sabotage personnel serait total, mais les dommages pour l'Eglise seraient plus limités. A suivre.

Dr Phillippe de Labriolle,

Psychiatre Honoraire des Hôpitaux